ARRITTI

nᵘ 2775h da u 22 di dicembre 2022 à u 4 di ghjennaghju 2023

56ª annata
Prezzu 1,60 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

Bon Natale & bon Capu d'Annu !

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Une fin d'année difficile

2022 se termine, l'horizon peine à se dégager et, en Corse, nous vivons dans l'incertitude. De quoi sera faite 2023 ? Les nuages sont nombreux.
Da leghje in p.1

Pour une application du droit à tous les prisonniers

p. 3

Une nouvelle ère pour la continuité territoriale

p. 6-7

A sunta

1 **Cap'artìculu**
Une fin d'année difficile

2 **E fàvule di Natale Rochicciolo**
U beccu curnutu

Accapu di a reddazzione
Bon Natale è bon Capu d'Annu !

3 **Ripressione**
Pour une application du droit à tous les prisonniers

4-5 **Interventions au Parlement européen**
Pour la paix et pour la démocratie

5 **Iran**
« Femme, vie, liberté »

6-7 **DSP maritime**
Une nouvelle ère pour la continuité territoriale

8 **Un nom qui jamais ne s'oubliera**
Claude Papi, l'icône

9 **E riflessioni di Max Simeoni**
Pour un avenir plein de promesses

10-12 **Annunzii legali**

Bone feste è Bon Natale !

Eccu chì si compie torna un antru annu, cari amichi lettori ! ARRITTI vi preca Bone Feste, Bon Natale è Bon Capu d'Annu ! Pace è Salute à voi è tutti i vostri cari ! Ci ritruvemu in principiu di ghjennaghju. Lighjite è fate leghje ARRITTI, u vostru settimanale principia a so cinquanta settèsima annata ! Abbunàtevvi !

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Une fin d'année difficile

2022 se termine, l'horizon peine à se dégager et, en Corse, nous vivons dans l'incertitude. De quoi sera faite 2023 ? Les nuages sont nombreux.

Dans le ciel corse, c'est le retour des coups tordus qui inquiète le plus. Que cherchent les magistrats qui continuent de saborder le début de dialogue amorcé à travers le « processus Darmanin » ? Traitement du parcours carcéral des condamnés de l'affaire Erignac, lancement de vagues d'arrestations dans les rangs de Corsica Lìbera, leurs initiatives, abritées derrière le discours de « l'indépendance de la justice », créent chaque jour davantage de défiance. L'argument du « hasard du calendrier » ne tient pas et chacun ressent plutôt une gestion intentionnelle de la montée des tensions que ces arrestations alimentent.

Car, dans le sillage des protestations qui s'élèvent, certains n'hésitent pas à s'en prendre à l'Exécutif, et particulièrement à Gilles Simeoni. Y compris par des attentats qui ont visé, la même nuit, l'établissement géré par son fils à Corti, la concession automobile de Jean André Miniconi qui avait été la tête de liste Femu a Corsica aux municipales à Aiacciu, et d'autres cibles reliées à de précédents attentats politiques. Ces tentatives d'intimidation ont une même logique : faire pression sur le processus de dialogue, quitte à ce qu'il échoue.

Dans ce contexte délétère, une fondation tient bon : la confiance du peuple corse dans le président du Conseil Exécutif et sa capacité à incarner sa volonté collective d'un autre avenir pour notre île. Mais au sommet de l'État, y a-t-il une volonté politique au-delà de Gérald Darmanin ? C'est toute l'interrogation à laquelle 2023 devra répondre rapidement.

Car en France la donne politique issue du scrutin présidentiel, puis de l'élection législative, n'est pas encore stabilisée. L'Exécutif présidentiel est en minorité et il doit jongler avec le 49-3 pour faire adopter ses lois budgétaires. Dans ce contexte, la présence du groupe LIOT où siègent nos trois députés est un atout : ces vingt députés suffisent pour faire ou défaire une majorité, et la cohésion de ce groupe donne au dossier corse un soutien de poids. Il vient de le montrer en permettant qu'une commission d'enquête parlementaire soit créée pour faire la lumière sur le drame de la prison d'Arles. Cet outil est important pour porter le fer dans la plaie de l'État profond et le mettre ainsi en difficulté.

Mais le gouvernement en place donne le sentiment de naviguer à vue alors que le dossier corse demande une volonté politique solide et durable. Car le parcours est long et difficile qui pourrait nous amener à la réforme constitutionnelle qui ouvrirait la porte à une véritable autonomie pour la Corse. Or les engagements pré-électoraux d'Emmanuel Macron et Gérald Darmanin, pris alors que la campagne présidentielle commençait, au lendemain des manifestations qui ont suivi l'assassinat en prison de haute sécurité d'Yvan Colonna, tardent à se concrétiser. Et les déstabilisations qui sont à l'œuvre visent à les retarder encore davantage.

Pour faire pression sur l'État, comme pour dissuader de futures déstabilisations, une seule réponse compte : celle que les Corses apporteront collectivement et démocratiquement. Le premier rendez-vous est pris pour le 15 janvier 2023, date de l'assemblée générale de Femu a Corsica. ■

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

U beccu curnutu

A volpe di u Niolu è un beccu Vinachese, caminàvanu inseme nant'à a strada di Carghjese...
Magnatu avìanu, ma èranu assititi. È Diu sà, sì l'acqua hè schersa in sti lochi arristiti.

Dopu à una girata, daret'à quellu monte, mez'à i calapitus si prisintò un ponte.
– Curaghju, o cumpà, avà l'acqua l'avemu...
– Ora sarìa, o cummà, mi sentu vene menu...

L'acqua era in fondu, u muru un pocu altu, par arrivacci Beccu è Volpe fècenu un gran'saltu.
Dopu à avè messu u pozzu mezu à seccu :
– Cumu sorte da quì, si lagnava u Beccu.
– Tù chì sè curnutu... alza i pedi in lumuru, eiu sortu è da fora t'aiutu...

Sò chì fù dettu à la minuta fù fattu, a volpe lestra andò fora ind'un saltu.
– Aiutu, Signor Volpe, chì solu ùn possu sorte, è mezu à isse zinzale, ci hè da chjappà la morte...
– E to curnacce, o puzzicò... cumu vuli ch'è ti cacci ? Vulii falà sott'à u ponte ? Ci sè ? Stacci.
L'avìa sempre pinsata ch'è t'eri un imbecille... avà chì t'ai betu, pìscati duie anguille...

È mentre u Beccu mughjava cum'è una curnachja, a Volpe scaccanendu, si ne scappò in la machja.

Muralità
Sì li birbanti aiutate,
Curnutu, è bastunate. ■

Accapu di a reddazzione

Bon Natale è bon Capu d'Annu !

Cosa ci purghjerà 2023 ? È Natale, ghjunghjerà à dacci un pocu di gioia è rifiatu ? 2022 hè statu tristu è tremendu, pè a Corsica, per l'Auropa è per l'Umanità.
A pianetta s'hè torna riscaldata. 2022 hè stata l'annata a più calda in Francia. Cum'ella era stata già 2021 annu, è 2020 dui anni fà... Basta à fighjà l'evuluzioni di e timperature dapoi u 1900 è u prugressu industriale, per capisce chì simu ind'un rùfulu di più in più putente ch'omu ùn parvene à piantà. Ùn ci hè nisun speranza di vede 2023 migliurà sta tendenza spaventèvule. L'uragani in Amèrica, a sicchina è e timpeste in Auropa, in China, in Ìndia, à u Pachistanu, l'inundazioni in Australìa è in Àfrica di u Sud, u sfundamentu di i ghjacciaghji, l'incèndii maiò, i grandi fiumi à seccu... più a natura ci parla, menu stemu à sente. O Dìu, aiutàteci ! Dàteci un pocu più sumerinu...
In Francia è in Auropa, u fattu u più tremendu di u 2022 hè ghjuntu d'Ucràina è di e bombe di Poutine. A guerra in Auropa ùn ci era più dapoi 77 anni s'omu schiva i Balchani ind'è l'annate 90. Terza guerra mundiale, perìculu nucleariu, esiliu, scumpienti... a paura s'hè sparsa in Auropa è tutt'ognunu ci hà vistu u peghju di l'Umanità trà e minaccie è e realità d'una guerra ch'ùn risparmia e pupulazioni civile. L'Ucràina soffre malgratu l'aiutu di l'Auropa è di l'Amèrica, mòrenu donne è zitelli, sò scarse acqua è elettricità à l'orlu di u freddu d'inguernu, decine di millaie di sullati sò morti da parte è manca, senza parlà di i feriti è struppiati pè a vita. È u mondu sanu hè surpresu da a resistenza di ssu pòpulu curagiosu. A Russìa soffre anch'ella ma ùn si ne parla, fora di cuntà u nùmaru incalculèvule di e sanzioni chì mena u so pòpulu ingannatu da e bucìe di Poutine. Cumu finiscerà sta guerra ? 2023 ci purterà a pace ?
Ind'è noi, l'agressione bruttaccia è barbara contr'à Yvan Colonna, pò a so morte dopu à avè luttatu trè settimane in u so lettu d'uspidale, hà marcatu a Corsica, inzerghitu a ghjuventù, scuzzulatu u guvernu. E prumesse d'autunumìa, u ritornu di Petru Alessandri è Alinu Ferrandi, anu calmatu un pocu u pòpulu eppò, cum'è sempre ind'è a stòria corsa, nunda hè cambiatu. Si puderà sempre parlà di « discussione cù u Statu » è « d'autunumìa » in 2023 ?
Brame n'avìamu à rivoccu... invece, 2022 hè stata gattiva assai. Bramemu chì 2023 ci porghje un pocu di rifiatu è speranze d'avvene. Aspettendu, cari lettori, chè vo trùvate gioia è pace in a notte di Natale è di ssu bambinu natu. Prufittate di i vostri in famiglia, purghjite a manu à i più dèbbuli. Aiutèmuci chì a sulidarità trà noi ci darà forza è fiatu.
Bon Natale à tutti ! Bon Capu d'Annu, Pace è Salute à voi è à tutti i vostri cari ! ■
Fabiana Giovannini.

Ripressione

Pour une application du droit à tous les prisonniers

Rappelons ce que nous écrivions dans *Arritti*, il y a un an, dans notre dernier numéro, à la veille des fêtes, pour chapeauter une tribune parue dans *Le Monde* et signée par de nombreux élus corses et non corses.

« Après la réunion du 9 décembre à Paris entre les élus de la Corse, les syndicats de prisonniers, et des députés à l'Assemblée nationale, on attendait une interpellation en séance plénière du gouvernement. Il n'en a rien été, laissant penser à une intervention en coulisse de celui-ci... Pourtant le premier ministre devra bien s'exprimer avant la fin de l'année sur la levée du statut de Détenu Particulièrement Signalé. Une tribune parue dans Le Monde cette semaine témoigne du signe évident que cette revendication autrefois limitée au seul nationalisme corse, gagne d'autres familles politiques en Corse, mais aussi à Paris ! Ainsi, les présidents des groupes de la Gauche Démocrate et Républicaine, de l'UDI, de la France Insoumise, du groupe Socialiste, et du groupe Libertés et Territoires, se sont joints aux quatre députés et aux deux sénateurs de la Corse, ainsi qu'à trois autres députés du Palais Bourbon pour réclamer le rapprochement de Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna, « au nom du droit et de son application pleine et loyale ». Une quinzaine de parlementaires européens autour de l'eurodéputé François Alfonsi, des groupes Verts-ALE, mais aussi des groupes Socialistes et Démocrates, Renew (libéraux démocrates) et PPE (droite) au Parlement européen, soutiennent cette revendication de rapprochement de Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna, au nom de la démocratie et de l'application de la loi, mais aussi du nécessaire geste à faire vis-à-vis de la Corse et de la demande unanime de ses élus. C'est dire si la position du gouvernement français est intenable et incomprise y compris au niveau européen. Per un Natale di pace, avvicinamentu è Libertà ! »

Un an plus tard, où en est-on ?

Yvan Colonna a été sauvagement assassiné dans des circonstances troublantes à la prison centrale d'Arles, provoquant émotion et colère au sein du peuple corse, jusqu'à déchaîner de véritables combats de rue avec la jeunesse. Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin promet alors l'engagement d'un processus de dialogue sans tabou, y compris l'autonomie. De même que « Ghjustizia è libertà » pour Yvan Colonna. Cette vérité et cette justice viendront-elle de la Commission d'enquête parlementaire réclamée et obtenue par le groupe Liberté Indépendants Outremer et Territoires où siègent nos députés nationalistes, mise en place en ce mois de décembre ? En tous les cas, elles ne sont pas venues du côté du gouvernement, même si les demandes répétées de levée du statut de DPS ont été enfin accordées pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi qui ont été immédiatement rapprochés à la prison de Borgu, mais les nombreuses décisions du juge d'application des peines qui ont ordonné leur libération conditionnelle – qui est de droit depuis 2017 – sont bloquées systématiquement par l'appel du Parquet, c'est-à-dire par l'État qui met ainsi un frein aux espoirs de dialogue, toujours en panne aujourd'hui.

Pire, il semblerait que la répression s'emballe à nouveau, en cette fin novembre, début décembre, plusieurs arrestations, parfois dans des conditions choquantes, sont opérées. Mises en gardes à vue, inculpation pour certains, incarcération... le cycle infernal de la répression et de l'action radicale qui se répondent semble reprendre, les discours sont provocateurs, le ton se durcit, laissant la place aux provocations de toute part.

En sortira-t-on un jour ? On ne pouvait pas mieux s'y prendre pour installer des tensions.

Rassemblements, poubelles qui brûlent, communiqués et conférences de presse, résolutions de l'assemblée de Corse, la colère gronde. Rien n'y fait.

Une nouvelle demande de semi-liberté pour Pierre Alessandri

Ce 15 décembre, la Chambre d'appel d'application des peines antiterroriste examinait une nouvelle demande de semi-liberté pour Pierre Alessandri. Elle a été mise en délibéré au 31 janvier prochain. Il passera donc de nouveau les fêtes en prison. Tout comme Alain Ferrandi, dont la dernière demande a été rejetée en mai 2022, alors que les deux hommes sont libérables depuis cinq ans maintenant. La demande de Pierre Alessandri était examinée sur décision de la Cour de Cassation qui en ordonnait le réexamen après l'appel du Parquet en octobre. Malgré ça, sans surprise, le Parquet s'est de nouveau opposé ce 15 décembre à la sortie du détenu, prétextant un risque de *« trouble grave à l'ordre public »*. C'est bien le contraire qui risque de se produire et le maintien abusif en détention qui provoque les tensions... En attendant, toute cette agitation a offert au ministre de l'Intérieur un autre beau prétexte pour ne pas se rendre en Corse et suspendre le processus engagé avec les élus de la Corse, estimant que le climat n'était pas propice aux discussions. Baccalà per Corsica. ■ **ARRITTI.**

Nouveau !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

Auropa

Interventions au Parlement européen

Pour la paix et pour la démocratie

Publication financée avec le soutien du Parlement européen

Le présent numéro d'ARRITTI comprend un supplément du bilan d'activités du député européen de la Corse au 31 décembre 2022*. Vous aurez ainsi un aperçu de ce que représente le travail parlementaire, de la somme et l'importance de dossiers qu'il faut traiter. • Lors de la dernière session de l'année du Parlement européen, en ce mois de décembre, François Alfonsi est intervenu à deux reprises en séance plénière sur la question des droits des minorités, et sur l'agression turque contre le Rojava. Voici ces interventions.

Défendre les minorités pour défendre la paix

Ce 15 décembre, François Alfonsi est intervenu en séance plénière du parlement européen pour défendre le droit des minorités à l'occasion du 30e anniversaire de la déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques.

«Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Chers collègues députés.

À l'instigation de l'intergroupe Minorités/Traditions au Parlement européen, nos groupes PPE et Verts-ALE avaient proposée qu'une résolution sur les droits des minorités soit proposée au vote de notre Parlement à l'occasion du 30e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités linguistiques, religieuses, ethniques ou nationales.

Les autres groupes n'ont pas appuyé cette demande. Et, lors du vote sur notre agenda de session une majorité très étroite a été dans leur sens, deux voix d'écart seulement. Je le regrette. Je pense que cette question des minorités depuis que les Nations Unies ont adopté cette déclaration est grandement sous-estimée par les institutions européennes, y compris par notre Parlement, ce vote de lundi l'a montré.

Dans les années 1990, plusieurs textes ont été élaborées et votés dans ce Parlement et au Conseil de l'Europe : Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Convention cadre pour la protection des minorités nationales... et ces textes ont participé à la définition des critères de Copenhague qui fondent depuis 1993 le socle des valeurs de l'Union européenne. Malheureusement, ces deux dernières décennies ont érodé l'intérêt pour ces thématiques essentielles à la cohésion de l'Union européenne et au respect de ce qui en est la devise : l'Union dans la diversité.

Pourtant comment ignorer l'importance de cette question :

– à l'international comme en Syrie et en Irak où l'État islamique avait fait de la persécution des minorités religieuses et ethniques l'essentiel de ses méfaits ; ou encore à propos de l'Arménie et du Nagorny Karabakh ; au sahel où les conflits ethniques expliquent l'essentiel de l'emprise gagnée par les islamistes de Daech, ou encore en Éthiopie, les Ouïghours en Chine... Le recul de l'Union européenne sur ces questions affecte à mon sens la bonne appréhension de ces conflits par notre service de l'Action extérieure comme par la plupart des diplomaties européennes.

– à l'intérieur de l'Europe, les questions sont tout aussi d'actualité. Les critères de Copenhague ne sont toujours pas ratifiés par un pays comme la France et le rapporteur spécial des Nations unies a, encore récemment, déploré la censure d'une loi adoptée pour l'enseignement des langues régionales. Les raisons viennent de loin. Elles viennent de l'histoire conflictuelle des États à laquelle la construction de l'Europe veut apporter une réponse durable. Or le recul sur ces thèmes est sensible et peut compromettre la stabilité de l'Union, et je veux attirer l'attention sur les décisions déplorables qui sont prises en ce moment dans certains pays contre les minorités russophones en raison de la politique d'agression de Vladimir Poutine.

Il faut veiller à empêcher ce type de mesure qui, loin de construire la paix, risquent d'accroître les problèmes.

Voilà le débat qui est en jeu. je ne doute pas que le Parlement s'en emparera à l'avenir.» ■

** Pour votre achat en kiosque, vous pouvez réclamer le supplément en sur notre site internet : https://arritti.corsica/cuntattu/*

Rojava bombardé dans le silence de la communauté internationale

« Où est Mr Borrell ? »

François Alfonsi a également interpellé le Haut Représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, dans le cadre du débat sur les « frappes aériennes turques au nord de la Syrie et en Irak »… alors que la Turquie a multiplié les bombardements sur le Rojava, violant le droit international.

« Où est Mr Borrell ? Ne voit-il rien ? A-t-il perdu la parole ? Le Haut Représentant du Service de l'Action extérieure de l'Union européenne n'a-t-il pas compris que M. Erdogan est en train de vouloir déclencher une guerre au nord de la Syrie ? L'Europe n'aurait rien à dire pour empêcher l'invasion programmée du nord de la Syrie par la Turquie ? Erdogan viole le droit international ; il menace des millions de citoyens kurdes et d'autres nationalités qui vivent ensemble au Rojava, et qui, malgré Daech, malgré la situation générale de la Syrie, construisent une société aux valeurs démocratiques réelles.

Cette invasion aura des conséquences désastreuses pour le Moyen Orient en général, mais elle aura aussi des conséquences pour le reste du monde. La première d'entre elles sera de lâcher dans la nature une dizaine de milliers de prisonniers islamistes détenus par les forces armées kurdes. Ils pourront ainsi reconstituer Daech.

Est-ce que cette situation peut convenir à l'Union européenne ? Sinon, il faut s'engager très vite et peser ainsi sur l'avenir de cette région.

Il faut bloquer la possibilité de bombarder impunément le nord de la Syrie en décidant d'instaurer une no-flight zone, comme cela avait été fait en son temps, sous l'égide de l'ONU, pour le Kurdistan irakien.

En Irak, les autorités du Kurdistan autonome sont reconnues par la communauté internationale et leur gouvernement a fait du Nord de l'Irak un îlot de stabilité et un refuge pour tous les persécutés de Daech. Il faut en faire de même pour le Rojava. Les autorités du Nord de la Syrie, qui administrent pacifiquement et démocratiquement ce territoire, qui ont combattu et vaincu Daech en alliance avec l'Europe et les USA, doivent être officiellement reconnues, et associées aux négociations sur l'avenir de la Syrie.

Le Rojava et son administration autonome n'ont jamais été une menace pour la Turquie. C'est bien le contraire en fait. » ■

Iran

« Femme, vie, liberté »

Pendant que le monde se concentre sur la situation dramatique en Ukraine, et euphorique au Qatar, d'autres drames se jouent dans le monde, et particulièrement en Iran.

Voilà 3 mois depuis l'assassinat de Masha Amini (cette jeune kurde de 22 ans arrêtée par la police des mœurs parce que quelques cheveux dépassaient de son hijab) que les femmes iraniennes, d'abord, puis les étudiants, et maintenant tout le peuple iranien, sont dans la rue aux cris de *« Femme, vie, liberté ! »*. Cette soif de liberté et de démocratie est durement réprimée dans le sang. On compte des centaines de morts, assassinés à coups de matraques ou par balles, parfois dans le dos, torturés ou violés dans les commissariats ou les prisons, et déjà plusieurs manifestants ont été condamnés à mort…

En Occident, les appels à soutien, manifestations, pétitions se multiplient, mais rien ne vient atténuer la répression du régime islamiste. Il faut une riposte de solidarité du niveau de celle qui s'exprime en Ukraine, au niveau mondiale, pour infléchir cette dictature et aider le peuple iranien qui continue à manifester contre ces crimes.

700 morts et 30.000 arrestations

La célèbre actrice iranienne Taraneh Alidoosti a été arrêtée ce jeudi 17 décembre et jetée en prison pour avoir soutenu pacifiquement la contestation. Elle avait posté sa photo sur les réseaux sociaux sans son voile et avec une pancarte où elle a écrit en langue kurde : *« Jin, jiyan, azadi »*, *« Femme, vie, liberté »*. De nombreux acteurs ou organismes du monde du cinéma, comme le Festival de Cannes, réclament sa libération. Mehdi Mohammad Karami, 22 ans, champion de karaté, sportif international, a été condamné à mort. Ses parents en pleurs, ont lancé un appel pour qu'il soit gracié. *« Je demande respectueusement au pouvoir judiciaire, je vous implore, s'il vous plaît (…) d'annuler la peine de mort contre mon fils »* a posté sur les réseaux sociaux le père de Mehdi. Amnesty International dénonce un procès bâclé et inéquitable. Plusieurs exécutions capitales sont programmées. Deux militants ont déjà été exécutées. Mohsen Shekari et Majidreza Rahnavard, âgés de 23 ans, ont été pendus en place publique après avoir été torturés. *« Ne pleurez pas, ne priez pas, soyez joyeux et écoutez de la musique »* a dit Majidreza avant de mourir.

Sonia 17 ans, Mahan 23 ans, Hossein 26 ans, Farnoush 18 ans, Mahak 16 ans, Soheila, Hamid, Ghazaleh, Arash, Mariam… les réseaux sociaux sont pleins d'exemples de ces jeunes iraniennes et iraniens victimes de cette répression terrible, assassinés ou condamnés à mort. En trois mois, 700 manifestants ont perdu la vie, parmi eux de nombreux enfants. 30.000 personnes au moins ont été arrêtés.

La communauté internationale ne peut laisser faire la barbarie des Mollahs. Soutenons la révolte iranienne. ■ **ARRITTI.**

DSP maritime

Une nouvelle ère pour la continuité territoriale

La desserte maritime de la Corse est un dossier complexe dont les enjeux sont extraordinairement importants. L'attribution de la concession pour les sept prochaines années lors de la session de décembre de l'Assemblée de Corse est une étape déterminante dans ce dossier dont les soubresauts ont émaillé la dernière décennie.
Le travail du Conseil Exécutif pour s'extraire de ce passé empoisonné est à saluer. La nouvelle concession n'a jamais été aussi carrée, et l'argent public mieux utilisé, tout en préservant un statut social de bon niveau pour les salariés.

Il faut mesurer d'où l'on vient, d'un temps où le monopole conjugué d'une compagnie d'État et de l'omnipotence du port de Marseille avait créé les conditions d'un des plus grands scandales financiers dans le cadre des contentieux européens.
Compagnie d'État, l'ex-SNCM avait non seulement pris tous les travers des sociétés en situation de monopole, exaspérant régulièrement la Corse pour ses carences scandaleuses, elle était aussi habituée à recevoir l'argent public sans compter, et d'opposer à toute concurrence le «monopole de pavillon» que l'Europe a démantelé à compter des années 90. Ainsi il était interdit à la concurrence d'ouvrir des lignes entre la Corse et le continent français, et c'est le droit européen qui a imposé, au prix de plusieurs procédures, la ligne concurrente qui a été structurée depuis Toulon par la Corsica Ferries.

Le vieux monopole d'État s'est alors effondré, victime de ses multiples errements. Pour échapper à une méga-amende de l'Europe, l'État a mené au tournant de l'an 2000 une privatisation tronquée, cherchant encore à mener le bal de la desserte de la Corse et de ses enjeux politiques, notamment dans la métropole portuaire de Marseille. Ainsi a-t-il été demandé à l'enveloppe de continuité territoriale, payée désormais par l'Assemblée de Corse mais encore pilotée en réalité par l'État, de gérer la continuation de la gabegie. D'où les aides multiples, attribuées contre tous les règlements européens conçus pour garantir les conditions d'une concurrence équitable, et, au bout du compte des condamnations très lourdes comme celle que la Collectivité de Corse a dû supporter récemment, l'Exécutif Simeoni payant pour des infractions commises par les Exécutifs Santini puis Giacobbi sur la période 2007-2013.
À compter de 2015 et la faillite définitive de la SNCM, la DSP maritime de la Corse a navigué à vue avec des contrats courts. Le premier en 2016 pour finir celui abandonné en cours de route par la défunte SNCM. Puis une prolongation courte pour cause de Covid qui ne laissait plus de visibilité sur l'économie de la desserte, et donc sur les engagements à prendre par la Collectivité de Corse pour en assurer l'équilibre. Le contrat qui s'achève le 31 décembre 2022 avait une durée de seulement 22 mois.
Pendant ce temps l'Exécutif a multiplié les réunions et les contacts avec le ministère des Transports et la Commission européenne. Cette dernière était échaudée par le passé délinquant au regard des règlements européens des acteurs de la desserte, État, Collectivité de Corse et compagnies

Le Pascal Paoli de la SNCM, un temps où le monopole conjugué d'une compagnie d'État et de l'omnipotence du port de Marseille avait créé les conditions d'un des plus grands scandales financiers dans le cadre des contentieux européens.

attributaires confondues, qui n'avaient jamais accepté ses avertissements jusqu'à la condamnation finale survenue d'une amende de 85 millions d'euros infligée à la Collectivité de Corse dont l'État, enfin conscient de ses responsabilités, a accepté d'en prendre 50% en charge en décembre 2021.
Chaque contrat intermédiaire a été l'occasion de rationaliser le dispositif. D'abord financièrement en resserrant le rapport entre l'argent versé et la prestation obtenue. Depuis 2015, l'enveloppe maritime est passée de 130 M€ avant 2015 à 92 M€ aujourd'hui, tandis que le coût demandé par remorque transportée a chuté considérablement, ce qui profite à l'économie corse, et ce qui baisse d'autant les recettes des compagnies qui ont donc dû, et su, s'adapter à ces nouvelles conditions économiques beaucoup plus raisonnables que celles qui avaient cours par le passé.

C'est dans cet esprit que le futur contrat a été conçu et négocié pied à pied avec les compagnies dont les propositions initiales étaient beaucoup plus élevées. Entretemps les conditions économiques – coût du carburant, inflation, coût des nouveaux bateaux – ont elles aussi largement évolué, et il a fallu réajuster le montant financier. L'État a même accordé 33 M€ de subvention exceptionnelle 2023 pour faire face à la flambée des prix du carburant, tant pour l'aérien que pour le maritime.
La compensation annuelle passe ainsi de 92 M€ à 106,6 M€, étant entendu que les coûts annuels dépendront ensuite de l'évolution des postes qui ont été conjoncturellement très impactés par la guerre en Ukraine. Le montant final est 25% moins élevé que la proposition initiale des compagnies avec qui les négociations ont été très serrées, en vue de la possible confrontation du marché passé avec un nouveau contentieux judiciaire devant l'Europe. Qu'en sera-t-il alors ? La Collectivité de Corse a multiplié les garde-fous, en incluant par exemple dans le contrat la nécessité de s'inscrire dans la moyenne des autres contrats européens de DSP passés pour desservir des îles. Jusque-là la Corse explosait toutes les comparaisons. Désormais elle est dans les clous, et les garanties contractuelles sont prises pour qu'elle y reste.

En conclusion de sa présentation faite avec Flora Mattei, présidente de l'Office des Transports, Gilles Simeoni a martelé devant la presse : *« Le contrat est définitivement validé en droit interne. Nous avons obtenu un accord de principe de la Commission européenne et le soutien explicite de l'État qui considère que ce contrat est juridiquement inattaquable. »*
À partir du 1er janvier 2023, le service public continue, l'emploi est maintenu et, pour une durée de huit années, la desserte maritime de la Corse trouve enfin une stabilité dans la durée à des conditions désormais compatibles avec les règlements européens, les autorités européennes ayant été régulièrement associées à la définition des dispositions prises pour financer ce service public indispensable à la Corse.
Cette stabilité étant enfin acquise, il sera temps désormais de réfléchir à la suite, et aux modalités de mise en place d'une compagnie régionale qui garantirait définitivement l'internalisation à l'économie de la Corse, en PIB comme en emplois, des retombées de cette activité économique naturellement très importante dans le contexte d'une économie insulaire. ■

François Alfonsi.

Abbunamentu

Arritti

Pigliu un abbunamentu d'un annu à Arritti per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'Arritti.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Un nom qui jamais ne s'oubliera

Claude Papi, l'icône

On peut dire qu'il manquait à la Corse un livre sur Claude Papi. Son deuil a été si difficile à faire qu'il est publié 40 ans après sa disparition, comme si c'était hier. Et le titre choisi par Ghjàcumu Tiers qui signe la préface, « un nom qui jamais ne s'oubliera », est ressenti par tous, en témoignent les différentes générations traversées jusqu'à celles qui ne l'ont pas connu : il a marqué nos vies. Très bel ouvrage donc qui vient de sortir aux éditions Coletta, signé de trois amis, trois collègues journalistes, trois admiratifs de cet homme qui a fait l'histoire sportive et l'histoire tout court de la Corse contemporaine. Jean-Marc Raffaelli, Jean-Paul Cappuri, Jean-Richard Graziani, aidés de Xavier Grimaldi pour la mise en forme, signent ce bien bel hommage sur la vie du célèbre numéro 10 bastiais, sa jeunesse, restée éternelle par sa disparition trop précoce, son immense talent, sa gentillesse sans borne, sa passion de la Corse, la terre, la culture, la nature, la famille, les amis… malgré toute l'humilité qui le caractérisait, Claude Papi est un monument.

À travers les pages de « Claude Papi, l'icône », les auteurs ont essayé de rendre compte de cette vie tournée vers la Corse, son repère, pour approcher, témoigner de sa grandeur d'âme, en rendant *« au joueur et à l'homme exceptionnel qu'était Claude Papi, le vibrant hommage qu'il méritait »*.

De sa mort qui consolida « le mythe », de cette extraordinaire carrière qui fait de lui le meilleur joueur de toute l'histoire du football corse, on remonte le temps... on découvre son enfance, sa jeunesse, sa vie de famille, la boulangerie de ses parents, le jeune garçon joyeux qu'il était, son mariage, ses filles, on voyage au travers d'anecdotes et de nombreuses et émouvantes photos. Ses débuts dans le stade qui porte son nom, à Portivechju, ses premiers pas au Sporting Club de Bastia déjà prodige à tout juste 18 ans, club qu'il ne quittera jamais, son parcours prestigieux jusqu'à l'apogée de ce but extraordinaire qui libéra tout un peuple face aux Grasshopers de Zurich, propulsant Bastia en finale de coupe européenne en 1978, bien avant l'OM (vainqueur en 1993), et à l'égal du grand Stade de Reims (finaliste 1955), une prouesse depuis jamais réalisée par aucun autre club en France, pas même le Paris St-Germain. Le Sporting fit tomber les plus grands d'Europe à cette époque-là, et son meneur de jeu fut même sélectionné en équipe de France à trois reprises, quatre si l'on compte un match amical. Il participa à la Coupe du Monde en Argentine en 1978, appelé par le sélectionneur Michel Hidalgo ! Hélas un certain Michel Platini lui faisait concurrence pour mener une plus longue carrière internationale. Joueur complet, à la fois *« créatif et finisseur »*, passeur exceptionnel, stratège, buteur (114 buts en pro) il marque à jamais des générations de joueurs et reste un monument du football corse.

Les auteurs, de gauche à droite, Jean Marc Raffaelli, Xavier Grimaldi, Jean Richard Graziani, Jean Paul Cappuri.

Difficile de revivre le récit de ses obsèques sans retenir une larme. Pour celles et ceux qui l'ont connu, on n'est pas soigné de la disparition de Claude Papi. *« Il n'est pas parti, il est simplement rentré se reposer aux vestiaires »*, les mots pour consoler l'assistance de prete Stra, aujourd'hui lui-même disparu, font que parfois, bien après sa disparition en 1983, à Furiani on se surprend à espérer le voir entrer sur le terrain certain soir de match... Claude Papi manque terriblement 40 ans après sa mort. Bien sûr il y a eu l'épopée européenne qui a consolidé le mythe, mais il s'était déjà fait un nom dans l'histoire du club. Le groupe de la fin de ces années 70 qui ont écrit les plus belles pages de gloire du Sporting, était lui aussi un groupe « mythique » qui a laissé et laisse encore une grande fierté à la Corse. Pourtant, Papi était un homme simple, loin des fastes de la starisation du football business d'aujourd'hui. C'était une autre époque, mais c'était surtout un homme différent, aux plaisirs sains. La chasse, la pêche, le vélo, la lecture d'un polar, le sport, et bien sûr la famille, les amis, les partis de cartes...

L'ouvrage se lit d'une traite et on y revient, nous faisant partager la passion de ce Corse si sensible, si simple et si adulé. On y découvre une interview inédite, donnée quelques jours avant sa disparition où l'homme se confie : *« Vous savez, le football ne s'apprend pas. On l'a dans la peau ou on ne l'a pas. Tout gosse, je jonglais avec un sou troué, parfois même avec des chiffons roulés en boule avec de la ficelle à l'ombre de l'église romane qui surplombait la boulangerie de mes parents à Porto Vecchio. Mais une fois que l'on est arrivé au sommet de ses rêves, et pour moi c'était de porter le maillot de Bastia, il faut travailler sans relâche, se remettre en question à chaque entraînement et à chaque match. La tactique n'existe pas sans le travail collectif et la technique ne sert pas à grand-chose sans une condition physique irréprochable. »*

Et un peu plus loin de dire, lui qui malgré les offres alléchantes, n'a jamais voulu quitter la Corse : *« La principale qualité d'un "pro", c'est sa passion, c'est sa force première, ce à quoi se raccrocher dans les épreuves pour résister et pour se relever (...) toute ma vie, aux entraînements, sur le terrain, dans les vestiaires, elle ne m'a jamais quitté même dans les moments les plus difficiles. Ce qui peut paraître plus immoral pour le grand public, c'est que le football est un monde où l'on parle énormément d'argent. Mais si les gens s'émeuvent de voir qu'il existe des tractations aussi exorbitantes, c'est bien moins la faute des joueurs que celle des agents et parfois des dirigeants qui sont à l'aise dans les marchandages surtout lorsqu'ils ont les moyens de faire de la surenchère. La passion, elle, n'a pas de prix. »*

Un joueur très bien dans sa tête et c'est ce qui faisait aussi sa force et son aura. De nombreux témoignages, de grands noms du football qui l'ont croisé ou mieux connu, viennent ponctuer l'ouvrage, à ne pas manquer pour vos achats de Noël et ravir tous les passionnés.

Riposi in pace tù chì fermi per mai ind'i nostri cori. ■

Fabiana Giovannini.

C'est Noël, fête de l'enfance. Des Pères Noël, on en voit à tous les coins de rue qui prennent la pose photos avec des enfants sur leurs genoux. Surtout devant les grandes surfaces ! Les parents s'attendrissent et ils déboursent plus facilement.

Natale

Pour un avenir plein de promesses

par Max Simeoni

Pour les adultes, ce n'est pas le même scénario. Même quand ils ont un idéal, ils sont obligés de tenir compte de ceux qui ne le partagent pas, ou qui y sont hostiles, au mieux indifférents. Mais chacun parle au nom de l'intérêt collectif, s'il est élu ou candidats. Ils abreuvent de promesses qui « ne satisfont que ceux qui y croient ».

Des promesses, la Corse en a eu à revendre. Rares sont ceux qui, avec un idéal, sont sans illusions. Commode quand leurs soucis restent constants, ils rejettent la faute à tous les autres.
Si cette confrontation est faite dans un système démocratique, elle enrichit le débat et l'intelligence collective.
Pour la mission historique des nationalistes, qui est le sauvetage du peuple corse en voie de disparition, l'intelligence collective est une donnée obligatoire. Elle permet la prise de conscience du plus grand nombre et pousse à l'action. Comment un petit peuple peut-il se mobiliser pour un tel sauvetage sans cohérence et détermination ? *« On ne sauve pas un peuple par procuration. »* Cet adage, les lecteurs d'*Arritti* l'ont rencontré souvent. Un mouvement démocratique avec des débats et des décisions claires. La transparence évidemment est de règle. Elle assoit la crédibilité des propos et avec le temps la confiance.

Le sort du peuple corse se joue en premier dans l'île au sein de ceux qui y vivent et veillent. En attendant, pensez à la joie de vos enfants sans oublier cette terre où ils sont nés, où c'est un devoir pour vous de leur laisser un avenir plein de promesses.

Pour ne lire que quelques-uns des derniers articles de la mi-décembre, il en ressort un fond confus perceptible de toutes les années passées.
En vrac : la desserte maritime, les prisonniers politiques après avoir purgés leurs peines dont les droits sont éludés, le GFCA en faillite, épidémie de grippe à virus agressifs, Miss Aiacciu éliminée de Miss France, tarif d'Acqua publica en forte augmentation, le couvent de Castifau, témoin de l'art roman, interdit car il menace de tomber (on veut éviter une responsabilité judiciaire en cas d'accident), l'Ukraine envahie par l'armée russe suscite une floraison d'experts à notre télévision, le Japon veut réarmer face à la menace chinoise, la Corse terre des trails chacun veut le sien, sur fréquentation du GR20, les prix les plus élevés de France de l'île vont augmentés à cause de la guerre en Ukraine dans notre territoire le plus appauvri, les paradis fiscaux commencent à mettre les États dans l'embarras, les résidences secondaires seront passibles d'une taxe pour freiner leur expansion qui font de la Corse la Région où elles pullulent le plus, Laurent Marcangeli nous dit que l'État comprend mieux les difficultés de l'île, il doit se leurrer mais on peut lui faire confiance, il ne bradera pas son pays s'il est appelé à être LE bras droit d'Edouard Philippe, la divagation des bêtes (vaches « primées » qui s'ensauvagent, porcs en liberté aux groins dévastateurs...
Et le *Corse-Matin* du 19 décembre, offert aux lecteurs gratuitement par l'Adec, la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat avec le slogan : *« j'achète ici, je soutiens les commerçants et les artisans de mon territoire. »* Exact, mais pour une portion congrue car ces commerçants sont des revendeurs en bout de chaîne, ils sont captifs et l'essentiel du profit revient aux producteurs du continent puisque nous importons plus de 97 % de tout ce qui est nécessaire et même l'avoir fiscal payé sur place par tout consommateur n'est pas compté pour la Corse mais versé au siège social du producteur continental. Qui peut dire que l'île n'est pas un marché captif de type colonial qui a fait de nous des chercheurs de primes, de subventions, de dérogations... addictif.

Comment sortir le peuple core de la situation coloniale ? Des statuts particuliers, on en a essayés plusieurs (Deffere, Joxe, Jospin, Cazeneuve). Tous insuffisant, ils ne peuvent pas nous décoloniser. Pire, statuts « de gestion », ils font porter la situation critique à la majorité nationaliste et l'enferment dans des élections qui pérennisent ce statut colonial. Perdre ainsi du temps devient répréhensible pour une cause, pour notre cause.
Sans le pouvoir de faire la loi, les nationalistes sont voués à l'échec. L'autonomie est un préalable mais qui doit durer. De même la coofficialité pour sauver notre langue. Ceci posé tous les combats doivent être menés : vie chère, emplois, démographie en chute libre (5.000 arrivants chaque année)... Élections pour ne pas laisser la représentativité dite démocratique à des forces hostiles...

Bref, coller à tous les problèmes de l'actualité pour aider tous les secteurs socio-culturels mais en faisant en sorte que par cette présence, toujours plus de Corses s'engagent soucieux de laisser la terre de nos ancêtres, développée et viable et un exemple de démocratie dont leurs enfants seront fiers. Le sort du peuple corse se joue en premier dans l'île au sein de ceux qui y vivent et veillent.
En attendant le Père Noël, vous pensez à la joie de vos enfants sans oublier cette terre où ils sont nés, où leurs racines persistent, où c'est un devoir pour vous de leur laisser un avenir plein de promesses. ■

AVIS DE RECRUTEMENT
LE CAUE DE CORSE RECRUTE UN (UNE) TECHNICIEN SPÉCIALISATION ÉNERGIE

Contexte : Le CAUE de Corse est une structure associative de droit privé qui informe, conseille et sensibilise différents types de publics dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, et de l'énergie.
Mission : Votre rôle sera de :
- Conseiller les particuliers qui sollicitent le CAUE dans le cadre de leurs projets individuels : informer, sensibiliser, conseiller et orienter les ménages sur les solutions adaptées à leur projet de rénovation énergétique en prenant en compte tous les aspects du projet (financier, juridique, technique, social et architectural) pour aboutir à un projet performant.
- Contribuer à la veille sur les évolutions des cadres légaux en matière de performance énergétique, d'aides financières…
- Accompagner les particuliers qui souhaitent rénover leur habitation dans le cadre du dispositif ORELI tout au long de leur projet.
- Mobiliser, informer et orienter les entreprises vers la transition énergétique (amélioration des performances énergétiques de leurs bâtiments) en animant des ateliers de sensibilisation et en posant des kits de télémesures de température, d'hygrométrie et de consommation électrique.
- Et plus généralement, contribuer aux actions pédagogiques et culturelles conduites par le CAUE dans le domaine et, de manière plus large, dans les activités générales du CAUE.
Vous serez amené à travailler avec de nombreux partenaires institutionnels du CAUE de Corse : Collectivité de Corse (AUE), ADEME, EDF, Services de l'ANAH et communautés de communes.
Formation demandée : Diplôme de formation supérieure Bac + 3 spécialisé dans les domaines de l'énergie/bâtiment (thermique du bâtiment, réglementations thermiques, rénovation énergétique), Intérêt pour les enjeux climat-énergie / développement durable. Débutant accepté.
Conditions du poste :
- Contrat à Durée Déterminée de droit privé à temps plein (35h/hebdomadaire avec horaires modulables en fonction des nécessités des réunions en collectivités)
- Permis B indispensable en raison de déplacements nombreux sur le territoire
- Rémunération statutaire selon convention collective des CAUE
- Poste basé à Bastia
Adresser CV accompagné d'une lettre de motivation avant le 31 janvier 2023 à :
M. le Président du CAUE de Corse
Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération
20600 BASTIA

AVIS DE RECRUTEMENT
LE CAUE DE CORSE RECRUTE UN (UNE) ARCHITECTE CONSEILLER(E)

Contexte : Le CAUE de Corse est une structure associative de droit privé qui informe, conseille et sensibilise différents types de publics dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, et de l'énergie.
Mission : Votre rôle sera, sous l'autorité de la directrice, en relation avec le conseil d'administration et en lien avec les différents partenaires :
- D'accompagner les collectivités dans leurs projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de développement,
- De former les élus et les professionnels à la connaissance des pratiques et réglementations, à la gestion des territoires de l'aménagement, du patrimoine bâti et de l'espace naturel,
- De conseiller les particuliers dans leurs projets de construction, extension, rénovation ou réhabilitation,
- D'informer et sensibiliser tous les publics à la qualité du cadre de vie et de l'environnement.
Vous serez amené à travailler avec de nombreux partenaires institutionnels du CAUE de Corse : Collectivité de Corse et ses Offices et Agences, Administrations, communes et communautés de communes.
Formation demandée :
- Diplôme d'architecte, avec de préférence parcours professionnel d'au moins 7 ans,
- Connaissances dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- Expérience comme architecte conseiller souhaitée (CAUE, communes, communauté de communes, DDTM..),
- Connaissances des typologies architecturales du bâti régional,
- Connaissance de la Corse et de son contexte culturel, patrimonial et institutionnel appréciée,
Compétences et qualités exigées : Goût du travail en équipe, Sens de la pédagogie, approche globale et interdisciplinaire (transversalité), Sens de l'intérêt public, Bonne expression orale, graphique et écrite, Permis de conduire et véhicule personnel indispensable.
Conditions du poste :
- Contrat à Durée Indéterminée de droit privé à temps plein (35h/hebdomadaire avec horaires modulables en fonction des nécessités de service),
- Permis B indispensable en raison de déplacements nombreux sur le territoire,
- Rémunération statutaire selon convention collective des CAUE,
- Poste basé à Ajaccio.
Adresser CV accompagné d'une lettre de motivation avant le 31 janvier 2023 à :
M. le Président du CAUE de Corse
Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération
20600 BASTIA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 13/12/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **ENTREPRISE FILIPPI (SARL) -** LD PARTINELLI - CHEMIN DE CORBAJIA - 20600 BASTIA
ACTIVITE : TOUS TRAVAUX, DEPANNAGE, ENTRETIEN, FOURNITURES, POSE ET INSTALLATION, DESTINES AUX COMMERCES, AUX SOCIETES, AUX COLLECTIVITES, AUX ADMINISTRATIONS, AUX ASSOCIATIONS OU AUX PARTICULIERS.
RCS BASTIA B 409 846 441 - 96 B 210

PAR JUGEMENT EN DATE DU 13/12/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **A TEGHJA (SARL) -** "LA TAVERNE" QUAI DES MARTYRS DE LA LIBERATION - 20200 BASTIA
ACTIVITE : RESTAURANT (GR)
RCS BASTIA B 521 626 788 - 2010 B 165

PAR JUGEMENT EN DATE DU 13/12/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **PALLINI SERGE ALEXANDRE -** AVENUE SAINT ALEXANDRE - 20221 CERVIONE
ACTIVITE : MACONNERIE - PLOMBERIE
RM 310 831 540

PAR JUGEMENT EN DATE DU 13/12/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SARL R.P. CONSTRUCTIONS (SARL) -** CHEMIN DE LA CARBONITE - 20600 BASTIA
ACTIVITE : LA MACONNERIE GENERALE
RCS BASTIA B 510 810 641 - 2009 B 112

PAR JUGEMENT EN DATE DU 13/12/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **MR CHIORBOLI ROBERT -** LOT. PIETRALBA, NO 5 - 20214 CALENZANA
ACTIVITE : TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE
RM 378 337 679

PAR JUGEMENT EN DATE DU 13/12/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **CAP FISHING EXCURSION (SARL) -** 186, LOTISSEMENT LA CONCIA - ROUTE D'OLETTA - 20217 SAINT-FLORENT
ACTIVITE : ORGANISATION DE PROMENADES ET PECHE EN MER, ACTIVITES ET SPORTS NAUTIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES. PARTICIPATION DE LA SOCIETE PAR TOUS MOYENS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS TOUTES OPERATIONS POUVANT SE RATTACHER A SON OBJET PAR VOIE DE CREATION DE SOCIETES NOUVELLES
RCS BASTIA B 794 484 584 - 2013 B 371

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA,
GREFFIER

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA -
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr
SIRET 33035573600019

Objet : Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour les antennes de l'ODARC
Référence acheteur : 22/FS/009
Nature du marche : Services
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Attribution du marché
LOT N° 01 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Cargèse
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 07/12/22
Marché n° : 22/FS/009
SAS PANIGHI-PANTALACCI, Lieudit Torricelli Route de Sartène Vazzio, 20090 AJACCIO
Montant HT : 10 000,00 Euros
Sous-traitance : non.
LOT N° 02 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Sartène
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 07/12/22
Marché n° : 22/FS/009
SAS PANIGHI-PANTALACCI, Lieudit Torricelli Route de Sartène Vazzio, 20090 AJACCIO
Montant HT : 10 000,00 Euros
Sous-traitance : non.
LOT N° 03 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Porto-Vecchio
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 07/12/22
Marché n° : 22/FS/009
SAS PANIGHI-PANTALACCI, Lieudit Torricelli Route de Sartène Vazzio, 20090 AJACCIO
Montant HT : 18 000,00 Euros
Sous-traitance : non.
LOT N° 04 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Cateri
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 07/12/22
Marché n° : 22/FS/009
SAS PANIGHI-PANTALACCI, Lieudit Torricelli Route de Sartène Vazzio, 20090 AJACCIO
Montant HT : 10 000,00 Euros
Sous-traitance : non.
Envoi le 16/12/22 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marchespublics.info

---

LES ANCIENS
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : LOTISSEMENT MUSELLA, LOT 3
20169 BONIFACIO
811 804 541 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'entretien des espaces verts et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA -
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr
SIRET 33035573600019

Objet : Souscription et gestion du contrat d'assurance complémentaire santé pour l'ensemble du personnel de l'ODARC
Référence acheteur : 22/FCS/008
Nature du marche : Services
Procédure ouverte
Classification CPV :
Principale : 66512200 - Services d'assurance maladie
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Diffférends et Litiges relatif aux marchés publics - secrétariat du comité - place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE - 06 - Tél : 04 84 35 45 54 - Fax : 04 84 35 44 60 -
catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accordcadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :
Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 1 523 000 euros
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 14/12/22
Marché n° : 22/FS/008
MUTUELLE DE LA CORSE, 8 - 10 Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA
Montant HT : 162,50 Euros
Le titulaire est une PME : NON
Sous-traitance : non.
Renseignements complémentaires :
La valeur indiquée de 162,50 euros correspond au montant de la cotisation mensuelle forfait famille. La valeur de 1 523 000 euros est un montant estimatif du marché pour sa durée totale.
Envoi le 16/12/22 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marchespublics.info

---

LES ANCIENS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LOTISSEMENT MUSELLA, LOT 3
20169 BONIFACIO
811 804 541 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA -
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr
SIRET 33035573600019

Objet : Fourniture de services de télécommunications informatiques pour les besoins de l'ODARC
Référence acheteur : 22/FS/006
Nature du marche : Services
Procédure ouverte
Classification CPV :
Principale : 64221000 - Services d'interconnexion
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex - Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Diffférends et Litiges relatif aux marchés publics - secrétariat du comité - place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE - 06 - Tél : 04 84 35 45 54 - Fax : 04 84 35 44 60 -
catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accordcadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :
Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 340 549 euros
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 06/12/22
Marché n° : 22/FS/006
ORANGE, 305 rue Maurice Aicardi Lejard, 13098 AIX EN PROVENCE
Montant HT : 340 549,00 Euros
Le titulaire est une PME : NON
Sous-traitance : non.
Envoi le 16/12/22 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marchespublics.info

---

MANICCIA INVESTISSEMENTS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 001 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : FORMICOLOSA
20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
817 811 714 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 14 décembre 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la Société CPR AUDIT, domiciliée à Ajaccio (20000) 4 Place De Gaulle, Résidence Diamant II 1er sous-sol, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 16 décembre 2022 à BASTIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : CREA INGENIERIE ET CONSEILS
SIEGE SOCIAL : 11 bis, Boulevard Auguste Gaudin – 20200 BASTIA
ASSOCIES : Marie Annonciade MANNERINI épouse FLACH (80%) - Mr Paul Jean Emile FLACH (20%)
OBJET : L'assistance à maitrise d'ouvrage publique ou privée et la fourniture de conseils en ingénierie à des clients. La fourniture de conseils et d'assistance à des clients (entités privées ou publiques) en matière de définition de stratégies, d'organisation et de gestion. La réalisation de toutes opérations de formation destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
CAPITAL : 10 000 euros
APPORT EN NUMERAIRE : 10 000 euros
PRESIDENCE : Marie Annonciade MANNERINI épouse FLACH, demeurant 9, Bd Général de Gaulle, 20200 BASTIA
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, la présidente

ISULARIA
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : Lotissement CARAGIUTI Villa N°1
20213 PENTA DI CASINCA
En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 22 novembre 2022, il a été constitué une Société à responsabilité limitée au capital de 500 €
Dénomination : ISULARIA
Capital : 500 euros divisés en 100 parts sociales d'un montant de 5 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : Lotissement CARAGIUTI Villa N°1 20213 PENTA DI CASINCA
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de résidences hôtelières, ainsi que les prestations nécessaires à l'exploitation de l'activité (Fournitures de Linges, Nettoyage, Réception, Petits Déjeuners) directement ou par Conciergerie, l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements d'hôtellerie et d'activités annexes complémentaire.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Gérant : Madame GONEZ Antonia Marie Marguerite demeurant Lieu dit FORNELLI - 20600 FURIANI, présente et acceptant, est nommé en qualitée de premier gérant.
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

FemuQuì Ventures
S.A.S au capital de 200.000 euros
Siège social : Immeuble SITEC parc technologique d'Erbaghjolu 20600 BASTIA
RCS Bastia 820 014 900

L'Assemblée générale mixte de la Société, en date du 31/10/2022, a constaté l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Kalliste Révision Comptable, puis a désigné en qualité de Commissaire aux comptes titulaire Marie-Claire Morelli et suppléant Thomas Agostini pour une durée de 6 exercices sociaux.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, Le Directeur général

ARRITTI

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0427C82046 • ISSN 1262